

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01618

Numéro SIREN : 800 609 760

Nom ou dénomination : A ROSA BRANCA

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2019 sous le numéro de dépôt 7776

IMPOT SUR LES SOCIETES										2065
A IDENTIFICATION		A ROSA BRANCA				Activité Débits de boissons				
Case cochée, si vous avez changé d'activité		☐		complément d'activité						
Si PME innovantes		☐		Si option pour le régime de taxation au tonnage		☐ (art. 209-0 B)				
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258										
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258										
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258, indiquer le nom et la localisation :										
Forme Juridique		Désignation		Complément de désignation		DEPOT N°				
Numéro		Type		Nom de la voie		Complément de distribution				
Lieu-dit / Hameau		Code postal		Localité		Pays				
Adresse du siège social si différente de l'adresse du principal établissement										
Numéro		Type		Nom de la voie		Complément de distribution				
Lieu-dit / Hameau		Code postal		Localité		Pays				
Ancienne adresse en cas de changement										
Numéro		Type		Nom de la voie		Complément de distribution				
Lieu-dit / Hameau		Code postal		Localité		Pays				
REGIME FISCAL DES GROUPEES DE SOCIETES										
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° SIRET de la société mère										
SIRET		F.Jur.		Désignation		Complément de désignation				
Numéro		Type		Nom de la voie		Complément de distribution				
Lieu-dit / Hameau		Code postal		Localité		Pays				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION										
1 Résultat fiscal		Bénéfice à 33 1/3 %		Bénéfice à 28%		Bénéfice à 15%		Déficit		
								14 759		
2 Plus-values		à LT à 15%		Concession brevet 15%		à LT à 19 %				
		Autres à 19 %		à LT à 0 %		Exonérées				
3 Abattements, exon. pour entreprises nouvelles		ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Ent. Nou., 44 sexes				Ent. Innovantes				Z.F.U.		
Pôle de compétitivité				Ent.Nouv.,44 septies				ZFA, 44 quaterdec.		
Z.R.D., 44 terdecies				Stés Invest. Immob.				Autres dispositifs		
		Bénéfice, déficit exonéré				Plus values taux 15% exonérées				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer		Secteur productif				Secteur log.social				
D IMPUTATIONS										
1		Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt								
2		Au titre des revenus de source étrangère encaissés ou reçus d'un état étranger ou territoire								
E CONTRIBUTION ANNUELLE REVENUS LOCATIFS										
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%										
(informations saisies dans le Module Echange de Données)										
Coordonnées du Comptable :		0143302527		(S=Salarié ; I=Indépendant)						
SARL		Audit Fiscalite Comptabilite								
41		Rue Paul Bert		93600		Aulnay sous bois		FR		
Coordonnées du Conseil :				(S=Salarié ; I=Indépendant)						
Coordonnées du CGA :										
Visa :		CGA				Viséur conventionné :				

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

- 6 MARS 2019

DEPOT N°

Complément de distribution

IMPOT SUR LES SOCIETES

2065 Bis

COMPLEMENT A LA DECLARATION N° 2065

Désignation :A ROSA BRANCA

Clôture au :31/12/2017

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS, PARTS SOCIALES ET DES REVENUS ASSIMILES			
1. Montant brut des distributions (intérêts, dividendes, revenus), payables aux associés, actionnaires, ...	- par la société elle-même	a	
	- par un établissement chargé du service des titres	b	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages (bénéficiair. non désignés)		c	
3. Montant des prêts, avances, acomptes, consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Sous Total (a à d)			
4. Montant des autres distributions	Veillez saisir ces informations dans la rubrique Complément EDI - TDFC " 2065bis - Autres distributions "		e
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (2° du 3 de l'article 158 du CGI)			i
6. Montant revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % (2° du 3 de l'art. 158 du CGI)			j
Montant des revenus répartis	TOTAL		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
Veillez saisir ces informations dans la rubrique Complément EDI - TDFC " 2065bis - Rémunérations nettes "

H DIVERS	Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)		
Titre	Nom - prénom / Désignation		Complément de désignation
Numéro	Type	Nom de la voie	Complément de distribution
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité Pays
Adresses des autres établissements			
Veillez saisir ces informations dans la rubrique Complément EDI - TDFC " 2065bis - Autres établissements "			

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires figurant sur la DADS1 ou modèle 2460	28 264
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et courtages	
MVLT imposées à 15 %	Moins-values à long terme restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	Moins-values à long terme imputée sur les PVLt de l'exercice	
	Moins-values à long terme réalisée au cours de l'exercice	
	Moins-values à long terme restant à reporter	

IMPOT SUR LES SOCIETES

2065 Bis

COMPLEMENT A LA DECLARATION N° 2065

Désignation : A ROSA BRANCA

Clôture au : 31/12/2017

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES										
M/Mme/Mlle		Nom-prénom		SARL	Sommes versées aux associés, gérants ou non, désignés en colonne 1					
Qualité				Nbre de parts	Année du versement	à titre de traitement emolument, indemnité	Frais de représentation, mission et déplacement		Frais professionnels autres que ceux visés dans les col. 5 et 6	
Num.	Type	Nom de la voie					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
Complément										
Lieu-dit / Hameau		Pays								
Code postal		Localité								
M		CHRISTIAN JOSEPH								
Associé										
138		Boulevard du General Leclerc								
		FR								
92110				500	2017					
M		JUSTO DE SOUSA ANTONIO AUGUSTO								
Associé Gérant										
18		Rue du Centre								
		FR								
93700		DRANCY		5000	2017					
MME		NATALIA DA CRUZ								
Associée										
18		Rue du Centre								
		FR								
93700		DRANCY		4500	2017					

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069-RCI
Désignation : A ROSA BRANCA		Clôture au : 31/12/2017
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		☐ (case à cocher)
Identification de la société membre pour laquelle le formulaire est déposé		
SIREN	F. juridi. Désignation	Complément de désignation
Identification de la société tête de groupe		
SIREN	F. juridi. Désignation	Complément de désignation
PME au sens communautaire (case à cocher)		☒
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS SANS DEPOT"		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	AU	28 264
CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (complément)	BG	
Dont CI relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	AV	
Dont montant préfinancé	AM	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	BH	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	AN	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et charges sur indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	BJ	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes	AP	
II - CREDIT D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT"		
CI en faveur de la recherche, dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	BK	
III - CAS PARTICULIER		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - CAS PARTICULIER CI ANNEE N"		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - CAS PARTICULIER CI ANTERIEUR N"		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur "AUT - Autres crédits d'impôts")		

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI2079-CICE

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif de ce crédit d'impôt.

Désignation :A ROSA BRANCAClôture au :31/12/2017

Adresse :176 Avenue des Gresillons 92600 ASNIERES SUR SEINEet :80060976000015

Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement

N°B/T/QNom de la voieComplément de distribution

Lieu-dit / HameauCPLocalitéPays

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐ (case à cocher)

Identification de la société membre ou tête de groupe pour laquelle le formulaire est déposé

SIRENF. juridiq.DésignationComplément de désignation

N°B/T/QNom de la voieComplément de distribution

Lieu-dit / HameauCPLocalitéPays

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT

Année civile

A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)

1 - Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt28 264

2 - Montant du crédit d'impôtTaux (%) : 7 (ligne 1 x 7 %)1 978

3a - Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés est mutualisé entre employeurs affiliés aux caisses de compensation (L.3141-30)

3b - Montant de la majoration, art.L.3141-30 du code du travail((ligne 3a x 7 %) x 10/90)

4 - Montant du crédit d'impôt majoré(ligne 2 + ligne 3b)1 978

B - Sur les rémunérations versées dans les départements d'outre-mer (DOM)

5 - Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt - DOM

6 - Montant du crédit d'impôtTaux (%) : 9 (ligne 5 x 9 %)

7a - Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés (DOM) des professions pour lesquelles le paiement des congés est mutualisé entre employeurs affiliés aux caisses de compensation (L.3141-30)

7b - Montant de la majoration, art.L.3141-30 du code du travail (DOM)((ligne 7a x 9 %) x 10/90)

8 - Montant du crédit d'impôt (DOM)(ligne 6 + ligne 7b)

9 - Quote-part de CI, participation dans stés de personnes ou groupemts (report du montant ligne 12)

10 - MONTANT TOTAL DU CREDIT D'IMPOT (lignes 2 ou 4 + 6 ou lignes 8 + 9)1 978

11 - Dont crédit d'impôt sur rémunérations versées dans les DOM

II - ENTREPRISES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Cf. extension "2079CICE - PARTICIPATIONS PAR ENTREPRISES"

Créance en germe cédée

Quote-part du CI

12 - TOTAL

III - REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS

Cf extension "2079CICE - REPARTITION PAR ASSOCIES"

Quote-part du CI

TOTAL

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1 - Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (entreprises à l'IS et à l'IR)

Cas général

13 - Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés)(report ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)1 978

14 - Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement

15 - Montant du crédit d'impôt disponible(lignes 13-14 si positif, sinon zéro)1 978

16 - Montant du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation dans des sociétés de personnes...)(lignes 12 + 15)1 978

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

17 - Montant total du crédit d'impôt du groupe (total de tous les 2079-CICE des sociétés du groupe)

18 - Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement

19 - Montant du crédit d'impôt disponible(lignes 17-18 si positif, sinon zéro)

20 - Montant du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation dans des sociétés de personnes...)(total ligne 12 de tous les 2079-CICE + ligne 19)

IV-2 - Entreprises à l'Impôt sur les Sociétés

21 - Montant imputé sur l'IS (dans la limite du montant de l'impôt dû et du CI déterminé ligne 16 ou ligne 20)

22 - Montant restant à imputer sur l'impôt dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution est à demander à partir du formulaire 2573 (entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes,...)1 978

IV-3 - Entreprises à l'IR (reporter le montant de la ligne 16 sur la déclaration de revenus n° 2042 C)

Les montants des lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration 2069-RCI.

Etafi-Décisiv - Servant Soft - 2018

Document en EURO - Europe

17/05/2018 11:04:24 - Page 1/1

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

1330-CVAE

(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Désignation :A ROSA BRANCA

Siret : 80060976000015

Exercice ouvert le : 01/01/2017

Clôture au : 31/12/2017

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur ajoutée soumise à la CVAE	A2	31 615
Chiffre d'affaires de référence	A3	134 271
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	
Date de cessation de l'entreprise	AH	

II - REPARTITION DES SALARIES				
A - Liste des établissements de l'entreprise				
NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation A6	Code INSEE A7	Nombre de salariés A8/A9
Veillez saisir le détail dans l'annexe "1330 - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE"				

B - Liste des chantiers et des lieux d'exercice des salariés employés plus de 3 mois hors de l'entreprise				
	Numéro du département B1	Commune de localisation B2	Code INSEE B3	Nombre de salariés B4/B5
Veillez saisir le détail dans l'annexe "1330 - LISTE DES CHANTIERS ET LIEUX D'EXERCICE"				

Déclarant :

Date : 12/05/2018

Nom du signataire : M JUSTO DE SOUSA

Lieu : ASNIERES SUR SEINE

Qualité du signataire : PRESIDENT

1330-CVAE

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Extension 1

Désignation : A ROSA BRANCA

Clôture au : 31/12/2017

NIC (5 derniers chiffres Siret)	Numéro département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
00015	92	ASNIERES SUR SEINE	004	1,00

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										A ROSA BRANCA		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise										176 Avenue des Gresillons 92600 ASNIERES SUR SEINE							
Numéro SIRET*										8 0 0 6 0 9 7 6 0 0 0 1 5							
Durée de l'exercice en nombre de mois*										12		Durée de l'exercice précédent*		12			
										Exercice N clos le		31122017		Exercice N-1 clos le		31122016	
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net	
										1		2		3		4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012												
		Autres*	014	10 000	016			10 000		10 000							
	Immobilisations corporelles*	028	3 517	030	2 480		1 037		2 192								
	Immobilisations financières* (1)	040	9 200	042			9 200		9 200								
	Total I (5)		044	22 717	048	2 480		20 237		21 392							
ACTIF CIRCULAIRE	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052												
		Marchandises *	060		062					4 195							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 392	070		6 392		12 784								
		Autres* (3)	072	3 957	074		3 957		1 916								
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	8 269	086		8 269		340								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	18 618	098		18 618		19 236								
Total général (I + II)		110	41 335	112	2 480		38 855		40 628								
PASSIF										Exercice N		Exercice N-1					
										NET		NET					
										1		2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		10 000		10 000										
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131														
	Report à nouveau		134		(42 361)		(37 002)										
	Résultat de l'exercice		136		(13 684)		(5 360)										
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142		(46 045)		(32 361)										
	Provisions pour risques et charges		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				10										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		11 666		9 206										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	51 145		73 235		63 773									
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176		84 901		72 990										
Total général (I + II + III)		180		38 855		40 628											
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A ROSA BRANCA		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le 31122016			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	68 690	210	134 272	128 209
	Production vendue	biens	215		214		
		services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires.)				222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	134 272	128 209	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	36 197	41 158	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	4 195	(189)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		(118)	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	59 747	43 923	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	5 367	5 295	
	Rémunérations du personnel*			250	26 286	26 552	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	11 589	12 796	
	Dotations aux amortissements*			254	1 155	1 024	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2 517	2 344
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	147 052	132 785
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(12 780)	(4 576)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	904	784
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(13 684)	(5 360)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 13 684	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322	903		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350 1 978	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 14 759	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : *44.057...dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 14 759	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A ROSA BRANCA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	10 000	412		414		416	10 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	850	452		454		456	850	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 667	472		474		476	2 667	
	Immobilisations financières	480	9 200	482		484		486	9 200	
TOTAL		490	22 717	492		494		496	22 717	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	584	542	266	544		546	850
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	741	562	889	564		566	1 630
TOTAL		570	1 325	572	1 155	574		576	2 480

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A ROSA BRANCA						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2	Amendes			903
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	903
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	44 057		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables		984	44 057		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice		860	14 759		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129	
Total des déficits restant à reporter		870	58 816		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800	☐
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	16 353	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	9 104	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2018

Fornulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A ROSA BRANCA

Néant

Exercice ouvert le : 01.01.2017 et clos le : 31.12.2017 Durée en nombre de mois 12

I

Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

134 272

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

134 272

II

Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

III

Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats

121

50 736

Variation négative des stocks

145

4 195

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

9 529

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.

146

35 679

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

133

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

148

2 517

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

102 656

IV

Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

31 616

V

Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)

117

31 616

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE

022

134 272

Effectifs au sens de la CVAE

023

1 , 0 0

Période de référence

024

/

/

160

/

Date de cessation

186

/

/

VI

Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel

376

1 , 0 0

Dont apprentis

657

0 , 0 0

Dont handicapés

651

0 , 0 0

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD

§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

- 6 -

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2033-F

Désignation :

A ROSA BRANCA

Clôture au : 31/12/2017

Adresse (voie) :

176 Avenue des Gresillons

SIRET : 80060976000015

Code postal :

92600

Ville : ASNIERES SUR SEINE

Associés, actionnaires pers. morales	Nbre de pers.		Nbre total de parts ou d'actions	
Associés, actionnaires pers. Physiques	Nbre de pers.	3	Nbre total de parts ou d'actions	10000

I - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe

" 2033F - Capital détenu par des personnes morales ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

II - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe

" 2033F - Capital détenu par des personnes physiques ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2033-F

* CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Désignation : A ROSA BRANCA

Clôture au : 31/12/2017

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES									
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
		M		JUSTO DE SOUSA ANTONIO AUGUSTO					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
						5000		50,00	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
		01/01/1975	99		CHAVES		PT		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
18		Rue du centre France				Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							
93700		DRANCY							
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
		MLLE		DA CRUZ NATALIA					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
						4500		45,00	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
		10/06/1967	99		LEVUCAO		PT		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
18		Rue du centre France				Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							
93700		DRANCY							
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
						Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
						Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
						Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							

A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit, et le vingt neuf Juin à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, le cas échéant, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Total des actions présentes ou représentées : 10 000 actions en pleine propriété sur les 10000 actions composant le capital social.

M. Antonio Augusto JUSTO DE SOUSSA préside la séance en qualité de Président actionnaire.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des 10 000 actions composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence, à laquelle, le cas échéant, est annexée les pouvoirs des associés Représentés,
- le rapport du Président sur les opérations de l'exercice, clos le 31 décembre 2017,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées entre la société et les actionnaires,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des projets de résolutions.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées entre la société et les actionnaires,
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance de l'inventaire ainsi que des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 13 683.75 €, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 13 683.75 €, comme suit :

Report à nouveau antérieur	(42 361.49 €)
Bénéfice de l'exercice	(13 683.75 €)

Montant du report à nouveau, après affectation	(56 045.24 €)

Le montant des capitaux propres sont toujours inférieur à la moitié du capital sur cet exercice et nous devons prendre des mesures économiques tant au niveau du personnel que sur l'analyse de nos marges afin de reconstituer l'ensemble de nos capitaux propres.

L'assemblée prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION

Les actionnaires de la Société A ROSA BRANCA prennent acte de la décision du Président de ne percevoir aucune rémunération mais une prime annuelle sur résultat à définir au titre de sa fonction de Président, puis au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et acceptent en tant que de besoin cette décision.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



5ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

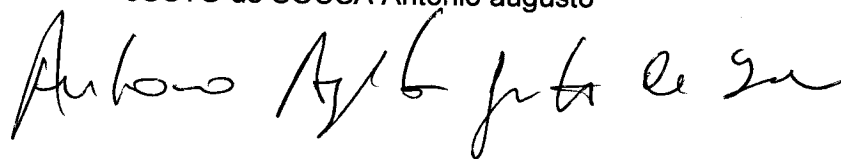
- au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Certifié conforme,
Le Président de séance
JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 d'une durée de douze mois, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 134 271.91 € contre 128 209.48 € au cours de l'exercice précédent en augmentation de 4.73%.

La société apporte aux clients une qualité de services à la hauteur de la qualité du travail. La personnalisation accrue de la relation avec les clients aux moyens de nouveaux outils permet à la société une croissance afin de proposer à ses clients toute une diversité d'activités. En plaçant cette année le client au cœur de nos priorités, nous avons contribué à stimuler et à accélérer notre capacité d'innovation. Afin d'être une entreprise à la fois performantes et responsable nous nous sommes engagés dans le domaine de l'économie, et de l'environnement nous espérons mettre l'accent sur des performances commerciales mesurables et de faire que notre entreprise retrouve des faisabilités auprès d'une nouvelle clientèle.

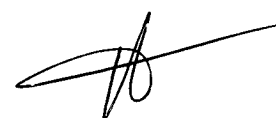
Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 147 051.86 €, contre 132 785.45 €, au cours du précédent exercice.

La société ne présente aucun risque financier, le poste banque à l'actif du bilan présente un solde de trésorerie positif.

En matière d'environnement la société ne génère aucun déchet nuisible. Les services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information sont appliquées afin de mettre en place et pour faire face aux accidents de pollution ou de causer un préjudice sérieux à la société dans un litige.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants ont été les suivants, comparés à ceux de l'exercice 2016 :

	<u>en 2017</u>	<u>en 2016</u>
- Achats de Marchandises	36 197.12 €	41 158.16 €
- Autres charges externes	59 746.70 €	43 922.71 €
- Salaires et traitements	26 285.51 €	26 551.92 €
- Charges sociales	11 588.56 €	12 596.19 €



En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat de l'exercice se solde par une perte d'exploitation 13 683.75 € contre un résultat déficitaire de 5 359.97 € à la clôture du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice, qui soit susceptible de remettre en cause les comptes qui vous sont présentés.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre Président.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

Les actionnaires de la Société A ROSA BRANCA prennent acte de la décision de Monsieur JUSTO de SOUSA Antonio augusto de ne percevoir aucune rémunération au titre de sa fonction de Président mais à une prime annuelle sur résultat, celle - ci sera à définir. Le Président sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et acceptent en tant que de besoin cette décision.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et le soumettre à votre approbation.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat déficitaire de 13 683.75 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en report à nouveau et en réserve légale.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au cours du dernier exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE
Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS

WISEES PAR L'ARTICLE 227 - 10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions de l'article 227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et le Président :

Monsieur JUSTO de SOUSA Antonio augusto, actionnaire et Président de la société :

- Rémunération brute versée au cours de l'exercice :	NEANT €
- Remboursements de frais :	86.73 €

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE
Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RESOLUTION VOTEE

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 13 683.75 €, comme suit :

Report à nouveau antérieur	(42 361.49 €)
Bénéfice de l'exercice	(13 683.75 €)

Montant du report à nouveau, après affectation	(56 045.24 €)

Le montant des capitaux propres sont toujours inférieur à la moitié du capital sur cet exercice et nous devons prendre des mesures économiques tant au niveau du personnel que sur l'analyse de nos marges afin de reconstituer l'ensemble de nos capitaux propres.

L'assemblée prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifié conforme

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto

